



PARIS

Paris, le 21 juin 2018

Syndicat National
de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

DECLARATION PREALABLE DU SNEP-FSU - CAPA HORS CLASSE

Nous ne pouvons en ouverture de cette CAPA ne pas dénoncer ce qui a été présenté le 25 mai aux organisations syndicales par le ministre des comptes publics. Ce document de travail est inacceptable sur la rénovation des Commissions Administratives Paritaires. Le Gouvernement prévoit de vider le paritarisme de sa substance et priver les fonctionnaires de leur droit à participation pourtant constitutif du Statut de la Fonction Publique.

Le ministère entend marginaliser les syndicats, réduire autant que possible tout ce qui a trait à de la défense collective.

Il ne s'agit pas de rénover le dialogue social mais de le rendre impossible, il ne s'agit pas de mieux accompagner les agents dans leur carrière, mais de les soumettre aux injonctions managériales, de casser tous les cadres collectifs et les coopérations qui sont pourtant des gages de l'efficacité des Services Publics. Il ne s'agit pas de mieux rémunérer les fonctionnaires, mais de s'attaquer au pouvoir d'achat de la plupart d'entre eux en fondant l'avancement dans la carrière sur la notion subjective « de mérite ».

Cela constitue donc une énième provocation à l'encontre des fonctionnaires à laquelle la FSU s'opposera résolument.

Nous continuons de demander à ce que le pouvoir d'achat des agents ne soit pas une variable d'ajustement : gel de la valeur du point d'indice, report de l'application des revalorisations PPCR, restauration du jour de carence, compensation partielle de l'augmentation de la CSG sont des décisions qui impacteront encore plus fortement le pouvoir d'achat de ceux qui ont les plus faibles salaires.

Développer le recours aux contractuels dans l'enseignement, ce ne sera pas un progrès. Ce sera surtout précariser encore plus de collègues dans l'exercice d'un métier qui peine déjà à recruter. Cela constitue une remise en cause des statuts, fragilise l'agent dans l'exercice de missions au service de tous. Il en est de même du possible retour de la rémunération « au mérite » assise sur des critères antinomiques à ceux du service public et que nous avons réussi à faire supprimer en grande partie dans le cadre des discussions sur PPCR.

L'EPS est fortement touchée par la suppression annoncée des enseignements d'exploration et de complément. Seul parcours de réussite et d'approfondissement de notre discipline, il porte une ambition forte pour l'EPS en lycée par son volume horaire et par le contenu proposé. Alors, pourquoi, dans la future réforme du BAC, ne pas transformer cet enseignement de complément en enseignement de spécialité ? Toute voie d'approfondissement en EPS est sacrifiée. Ce n'est pas acceptable !

Une autre source d'inquiétude concerne ParcoursSup et l'entrée en STAPS. Il ne nous semble pas que l'abandon du tirage au sort ait permis de régler le problème. De nombreux élèves, dont certains issus des enseignements de compléments EPS avec un vrai profil pour ces études, se retrouvent au-delà de la 500ème place sur la liste d'attente ! Quel message fait-on passer aux jeunes avant le début des épreuves du BAC ?

Venons-en maintenant à l'ordre du jour de cette CAPA : le tableau d'avancement à la hors-classe des professeurs d'EPS.

Nous tenons d'abord à rappeler qu'elle est un élément structurant de la revalorisation des enseignants. Elle doit être le débouché naturel de carrière de tous les enseignants ayant une carrière complète ce que précise d'ailleurs la note de service.

De ce point de vue, la mise en place du nouveau barème national va dans le bon sens et est une avancée significative. Ce barème met l'accent de façon importante sur l'ancienneté dans la carrière, ce qui assure à chacun et chacune une promotion à la hors classe.

La hausse du ratio à 17% vient plus que compenser la réduction du nombre de promovables et permettra de continuer la montée en charge du nombre de collègues hors classe.

Pour autant décider dès cette année de rendre pérenne les avis relève un peu de la précipitation car le problème ne se posait que l'année prochaine avec la présence de collègues évalués selon 2 modalités différentes.

Nos syndicats continuent à réclamer un avancement pour toutes et tous au rythme le plus favorable sans barrage de grade.

Le contingent parisien est de 14. Le SNEP/FSU reste vigilant pour que les collègues au 11^{ème} en soient les premiers bénéficiaires.

Propositions parisiennes sans correction :

Supérieur : Aucun collègue proposé

Second degré : 9 collègues proposés au 11^{ème} échelon et 5 au 10^{ème} échelon

Nous voyons que la nouvelle modalité de l'accès à la Hors classe permet de gommer les inégalités précédentes observées entre les collègues exerçant dans le SUP et ceux du 2nd degré. Nous passons d'un contingent de 284 promouvables à 84.

* Sur les 84 promouvables : il y a 46 hommes (54.76%, 59% en 2017, 57,4% en 2016) et 38 femmes (45,24%, 41% en 2017 ; 42,6% en 2016).

* Sur les 14 promus il y a 5 hommes (35.8 %) et 9 femmes (64.28 %).

Le rapport s'inverse très nettement en faveur des femmes. Cela correspond à un rattrapage avec le nouveau mode de calcul qui rétablit une certaine équité.

Pour les 13 collègues au 11^{ème} échelon dont 9 femmes et 4 hommes : 9 sont promus soit 69.23%. Il y a une détérioration. L'avis du recteur retenu est primordial dans les écarts produits avec des collègues au 10^{ème} échelon.

Nous ne pouvons finir cette déclaration sans dénoncer l'absence de Groupe de Travail pour préparer cette CAPA alors que les autres corps en ont bénéficié. Or nous avons à étudier les avis posés pour les collègues n'ayant pas bénéficié de RDV de carrière. Cet avis sera, qui plus est, définitif pour les futures campagnes de promotion à la Hors classe. Nous demandons donc à l'administration de consacrer la première partie de cette CAPA à une étude des avis posés pour l'ensemble des collègues concernés.